

**AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
RD 928 - RD 50 – RUE JEAN LARRAMET
SUR LA COMMUNE DE MONTECH**

CONVENTION FINANCIÈRE

Entre, d'une part :

le Département de Tarn-et-Garonne, représenté par le Président du Conseil départemental, sis à l'Hôtel du Département, 100 bd Hubert Gouze – BP 783 – 82013 MONTAUBAN Cedex, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

ci-après dénommé "**le Département**",

Et, d'autre part :

la Commune de Montech, représentée par son maire, sise 1, place de la Mairie – 82700 MONTECH, agissant au nom et pour le compte de la Commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2019,

ci-après dénommée "**la Commune**" ;

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

ARTICLE 1

Le Département a adopté, dans son programme de voirie 2019-2020, l'aménagement d'un carrefour giratoire entre les routes départementales n° 928, n° 50 et la Rue Jean Larramet sur la commune de Montech.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la participation financière de la Commune.

ARTICLE 2

En accord avec la Commune, le Département a engagé, au cours de l'année 2019, l'opération d'aménagement du carrefour précité.

ARTICLE 3

Le Département prendra à son compte la direction et la responsabilité des travaux correspondants, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Il en assurera le paiement sur son propre budget.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à **150 000,00 € TTC dont 110 000,00 € H.T pour la part travaux.**

ARTICLE 4

La Commune apportera au Département un concours financier de **33 000,00 €** (trente trois mille euros).

ARTICLE 5

La participation financière sera appelée à la fin de l'opération et versée en un paiement unique, sur présentation par le Département d'un décompte définitif des dépenses effectuées.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Montauban, le

Le président du Conseil départemental,

Christian ASTRUC

Le maire de la Commune
de Montech,

Jacques MOIGNARD

